

Tutoriel ASAP - Vérifier ses données SIRh Avancement INGÉNIEUR EN CHEF

Accéder à l'application SIRh



L'accès à l'application SIRh n'est possible que depuis un poste informatique relié au réseau DGAC, en Intranet.

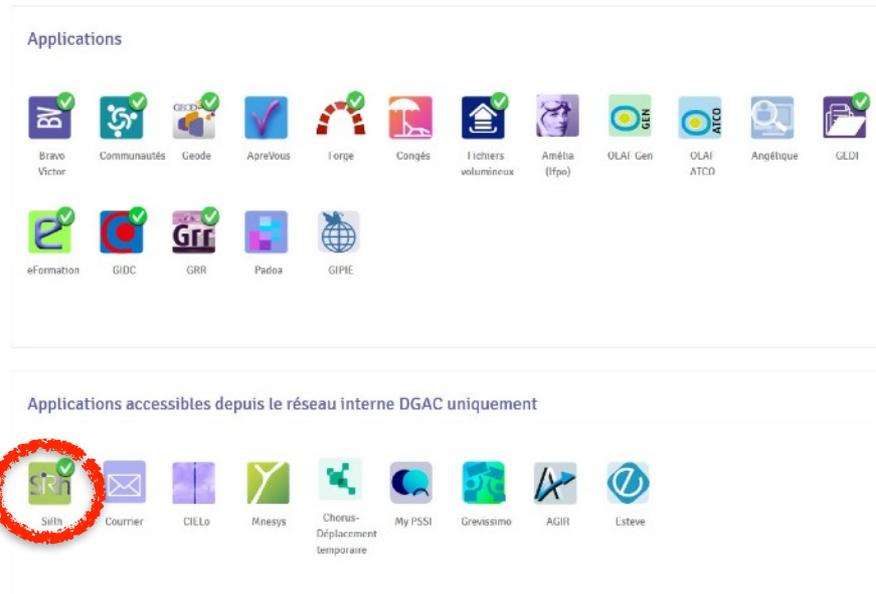
Il faut d'abord accéder au portail SESAME, en tapant dans un navigateur l'adresse <https://auth.sigp.aviation-civile.gouv.fr/>

L'accès s'effectue au moyen des identifiants (login et mot de passe) Angélique (les mêmes que ceux utilisés pour la messagerie professionnelle).



[Aide](#) | [Mentions légales](#)

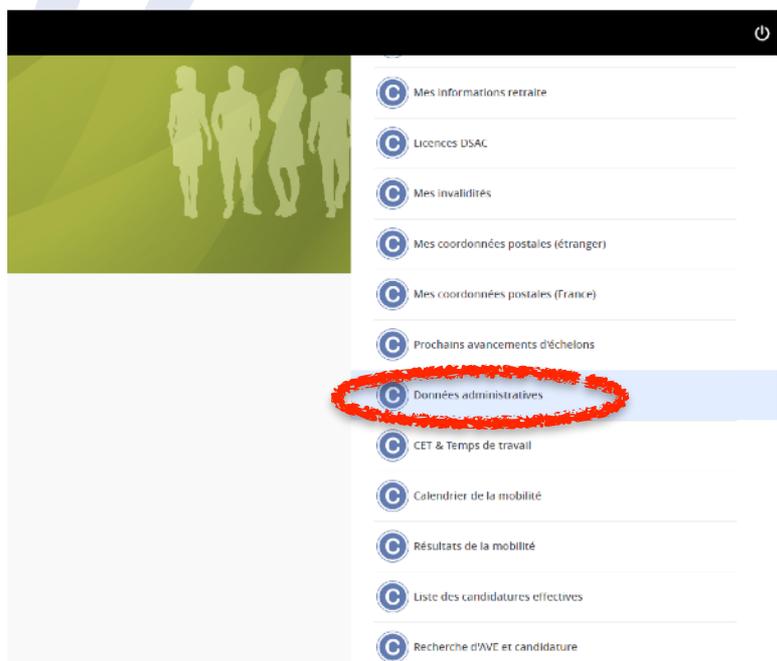
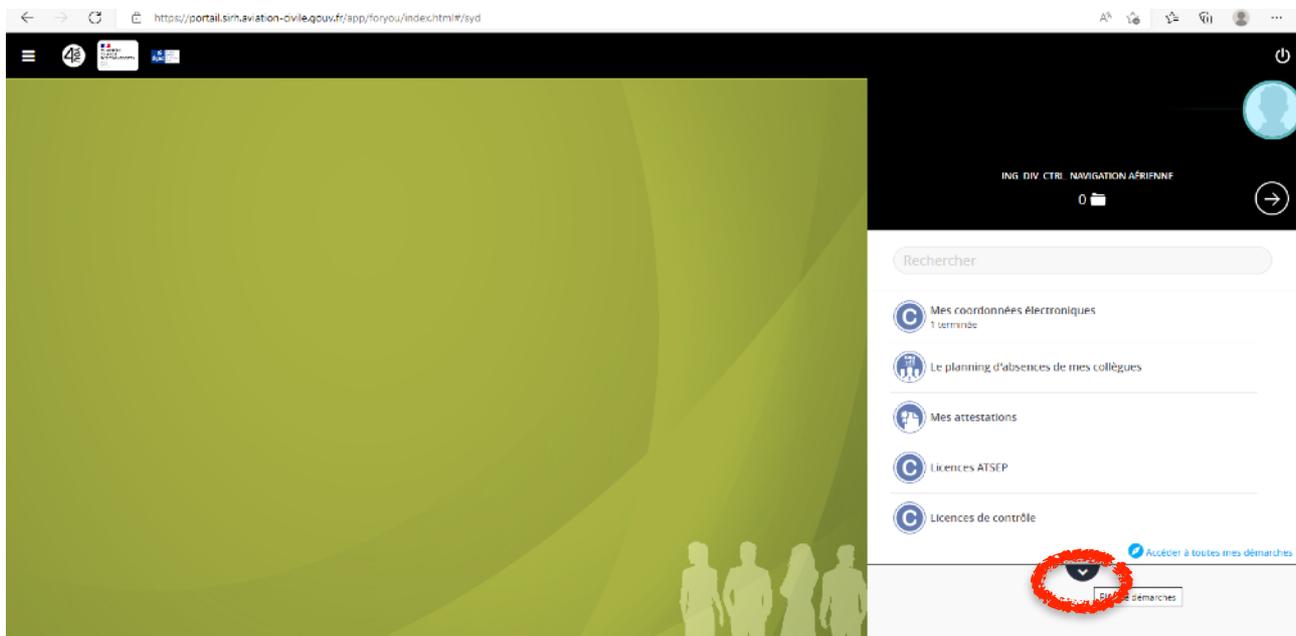
Le portail SESAME donne ensuite accès à différentes applications. Cliquer sur l'icône SIRh (en bas de l'écran) :



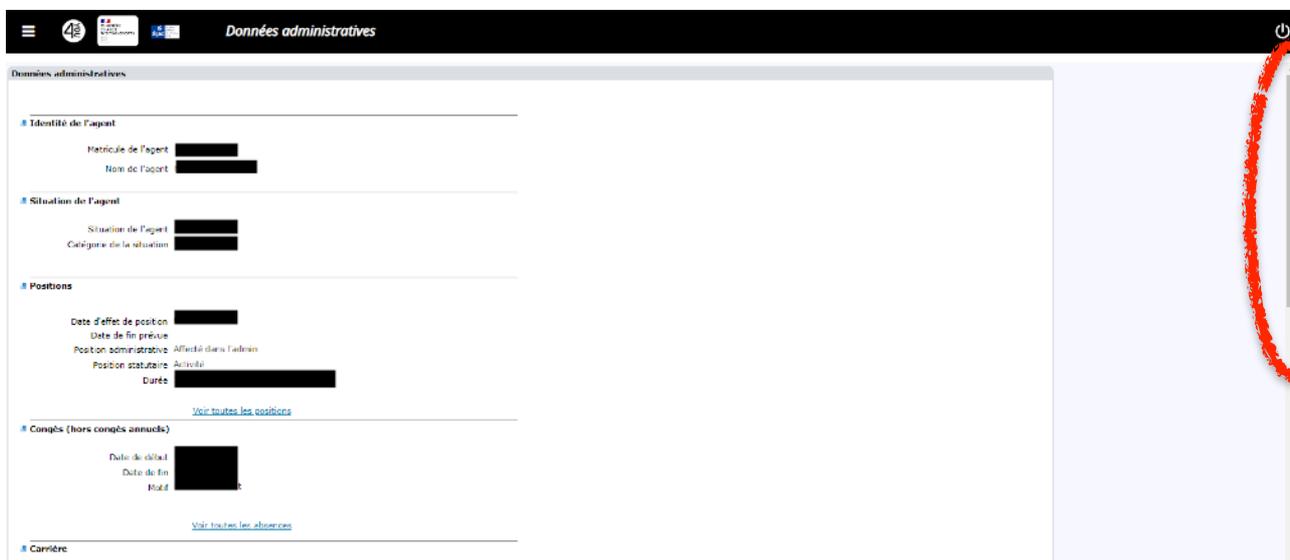
Il est possible que les identifiants Angélique soient à nouveau demandés avant de se connecter à SIRh.

Étapes 1 et 2 : Vérifier ses données administratives

Une fois connecté à l'application SIRh, la page d'accueil s'affiche. Il faut ouvrir l'onglet « plus de démarches » pour faire apparaître le menu « données administratives ».

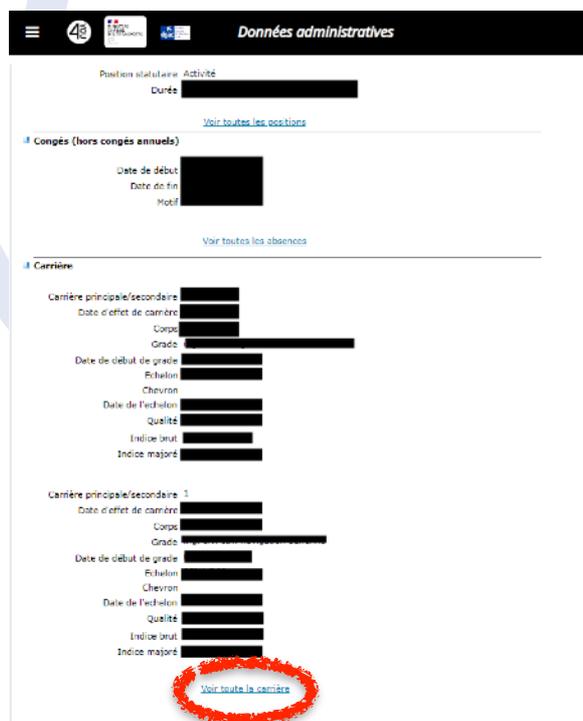


Le menu « données administratives » affiche différentes rubriques : identité de l'agent, situation de l'agent, positions, congés, carrières, affectations, fonctions complémentaires, qualifications statutaires et ancienneté. Il est possible de visualiser toutes les rubriques en utilisant l'ascenseur (à droite de la page).



ÉTAPE 1 : Vérifier ses données de carrière (et en prendre une copie)

Au moyen de l'ascenseur, aller jusqu'à la rubrique « carrière » puis cliquer sur le lien « voir toute la carrière ».



SIRh affiche alors sous forme de tableau l'ensemble des données de carrière, à savoir tous les grades et tous les échelons depuis l'entrée à la DGAC.



Il faut faire une copie d'écran (ou une photo) de cette page pour pouvoir la mettre en pièce jointe du formulaire de mandatement du SNCTA pour la campagne d'avancement.

Date d'effet	Date de fin	Corps	Grade	Echelon	Chevron	Qualité statutaire	Indice brut	Indice majoré
		ICNA				Titulaire		
		ICNA				Titulaire		
		ICNA				Titulaire		
		ICNA				Titulaire		
		ICNA				Titulaire		
		ICNA				Titulaire		
		ICNA				Titulaire		
		ICNA				Stagiaire détaché		
		ICNA				Élève détaché		
		ICNA				Titulaire		

Pourquoi les données de carrière sont-elles importantes pour les avancements ?

Ces données sont utilisées par l'administration afin de vérifier qu'un agent vérifie des conditions de grade et d'ancienneté pour un avancement. Par exemple, pour les ICNA, la condition de grade et d'échelon ainsi que la condition d'ancienneté de service pour accéder au grade d'ingénieur en chef.

Que faire en cas d'erreur ou d'omission ?

Contactez sans délai son service local des ressources humaines (désormais rattaché au SIR du service) afin de demander la correction de l'erreur ou de l'omission. En cas de difficulté, contactez la cellule ASAP à asap@sncta.fr.

ÉTAPE 2 : Vérifier ses fonctions complémentaires (et en prendre une copie)

Revenir à la page « données administratives ». Au moyen de l'ascenseur, aller jusqu'à la rubrique « fonctions complémentaires » puis cliquer sur le lien « voir toutes les fonctions complémentaires ».

SIRh affiche alors sous forme de tableau l'ensemble des fonctions complémentaires tenues (par exemple : examinateur, évaluateur-contrôleur, facilitateur FH, chef de quart, chef de tour, chef d'équipe, chef de salle, ACDS, etc.).



Il faut faire une copie d'écran (ou une photo) de cette page pour pouvoir la mettre en pièce jointe du formulaire de mandatement du SNCTA pour la campagne d'avancement.

Date de début	Date de fin	Fonction complémentaire	Unité organisationnelle
[REDACTED]	[REDACTED]	Evaluateur compétences linguistiques ICNA	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	Evaluateur compétences linguistiques ICNA	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	Détaché Sub Etude Instruction < 12 mois	[REDACTED]

Pourquoi les fonctions complémentaires sont-elles importantes pour les avancements ?

Ces données sont utilisées par l'administration de deux manières différentes. Au quotidien, afin de modifier la part fonction sur la fiche de paie lorsque des fonctions complémentaires sont exercées. Ces données sont également utilisées durant les campagnes d'avancement afin de vérifier qu'un agent vérifie des conditions statutaires d'exercice de certaines fonctions. Par exemple, pour les ICNA, la condition d'exercice de fonctions d'encadrement, d'études ou d'instruction pour accéder au grade d'ingénieur en-chef.

Que faire en cas d'erreur ou d'omission ?

Contactez sans délai son service local des ressources humaines (désormais rattaché au SIR du service) afin de demander la correction de l'erreur ou de l'omission. En cas de difficulté, contactez la cellule ASAP à asap@sncta.fr.